



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

**CONSTITUTION DU COMITE CONSULTATIF SUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE (CCTE)**

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Techniques et du
Numérique

N° 2024.10.008

CONSTITUTION DU COMITE CONSULTATIF SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CCTE)

Rapporteur : Julian PONDAVEN

La Ville d'Hennebont est résolument engagée dans une démarche de transition écologique, prenant en compte les enjeux liés au changement climatique, à la biodiversité et à la gestion durable des ressources.

Mobiliser et faire participer les acteurs du territoire fait partie des priorités du nouveau plan d'action Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE).

Au regard de ces éléments, il est proposé, en application de l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la constitution d'un Comité Consultatif sur la Transition Ecologique (CCTE), pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours

Objectif

Le CCTE sera un lieu d'échange et de proposition sur les sujets de transition écologique (énergie, mobilité, biodiversité, aménagement urbain, alimentation, etc) sur lesquels il est saisi. Il vise à impliquer les acteurs locaux dans l'élaboration et le suivi des politiques municipales en faveur de la transition écologique.

Missions

Sur saisine de Madame La Maire, le CCTE sera chargé d'émettre des avis sur des projets ou thématiques en cours de réflexion menés par la Ville en lien avec la transition écologique. Ces avis se matérialiseront sous des formes diverses comme des analyses, prescriptions et propositions d'actions.

Le CCTE sera assisté techniquement par le chargé de mission Transition Ecologique & Coordinateur du programme TETE, par l'ensemble des services municipaux pour les missions transversales. Une maîtrise d'ouvrage pourra ponctuellement assister les travaux du CCTE.

Fonctionnement de l'instance

Le fonctionnement du CCTE est proposé dans la charte de fonctionnement annexée à la présente délibération.

Représentation des élus au sein de l'instance :

Il est proposé d'élire les membres du Conseil Municipal qui pourront siéger au CCTE pour la durée de leur mandat :

- Madame La Maire et 3 membres sur proposition d'une liste pour les élus de la majorité,
- 2 membres sur proposition de candidatures pour les élus des minorités,

Calendrier prévisionnel

Il est proposé la mise en œuvre suivante :

- Vote en Conseil Municipal du 24 octobre 2024

- Appel et instruction des candidatures à l'automne 2024.
- Installation du CCTE en janvier 2025

Vu l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,
Vu l'avis de la Commission Ville en date du 9 octobre 2024,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **CONSTITUE** le Comité Consultatif sur la Transition Écologique (CCTE),
- **DÉSIGNE** les élus qui siégeront au sein de ce comité : Madame la Maire, Julian PONDAVEN, Yves GUYOT, Peggy CACLIN, Pierre-Yves LE BOUDEC,
- **VALIDE** la charte de fonctionnement de ce comité, présente en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et 2 abstention(s) (Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr